



Décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement

SERVICE À L'ÉCOLE ET AUX ÉLÈVES - MISSIONS COLLECTIVES

APPEL À CANDIDATURES

ÉTABLISSEMENT

École Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney (EPASC)

Adresse: Domaine de Saint-Quentin, 14 - 5590 Ciney

INTITULÉ DE LA MISSION

Délégué en charge de la confection des horaires

NOMBRE DE PÉRIODES ALLOUÉES À LA MISSION

4 périodes, sous réserve du NTPP disponible sur base du calcul définitif communiqué par la FWB à l'école en début d'année scolaire.

DURÉE DE LA MISSION

Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023. Mission renouvelable chaque année scolaire.

FORMATION EXIGÉE

Enseignant.

Maîtrise du logiciel informatique EDT.

CONTENU DE LA MISSION

Le délégué est le collaborateur direct de la Direction.

Il assure la confection et le suivi des horaires au sein de l'école.

Ses tâches sont les suivantes :

- Confection des horaires professeurs ainsi que des horaires d'examens en accord avec la stratégie élaborée par la Direction.
- Mise à disposition des horaires sur l'intranet EPASC pour une consultation pour tous et partout.
- Envoi automatisé des horaires aux professeurs par courriels personnalisés après approbation de ceux-ci par la Direction dans les délais demandés.
- Edition, modification et publication des principes de base de la composition des horaires sur l'intranet EPASC.

CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES

Contraintes

- Avoir une attention permanente.
- Etre disponible et flexible.
- Devoir faire face à des situations complexes.
- Horaire " élastique "et flottant.
- Travailler en bonne collaboration avec la Direction.
- Travailler en bonne collaboration avec l'administration.

<u>Savoir</u>

- Avoir une très bonne connaissance de l'outil informatique
- Avoir une bonne connaissance de la langue française.
- Acquérir la connaissance des textes et procédures de référence en rapport avec les problèmes à traiter.
- Disposer d'outils pour le développement d'une communication fonctionnelle, claire et précise.

Savoir-faire

- Concilier fermeté (rigueur, etc.) et proximité (empathie) dans sa relation avec les autres.
- Mener un rôle d'écoute active.
- Communiquer dans le respect de chacun.
- Motiver ses démarches éducatives et expliciter ses objectifs et attentes.
- Analyser les différentes situations.
- Communiquer de façon pédagogique.

Savoir-être

- Etre flexible et disponible.
- Etre organisé, minutieux, ordonné.
- Etre capable d'écoute.
- Être ponctuel et présent.
- Etre respectueux du secret professionnel.

Tout <u>renseignement complémentaire</u> au sujet de cette mission peut être obtenu auprès de : Monsieur Etienne BAIJOT, Directeur de l'EPASC - 081 77 58 04.

Les candidatures à cette mission doivent être adressées pour le vendredi 03 juin 2022 au plus tard :

par <u>courriel</u> : apef-statutaire@province.namur.be en mentionnant en objet " EPASC - Délégué en charge de la confection des horaires"